

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 171-24

Objet : RS - Demande de subvention dans le cadre du troisième appel à projets de la programmation 2021/2027 de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevard, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 07 novembre 2024

délibération n° 171-24

objet **RS - Demande de subvention dans le cadre du troisième appel à projets de la programmation 2021/2027 de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, en lien avec Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (autorité de gestion du programme Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA) ouvre un troisième appel à projets dans le cadre de la programmation 2021/2027.

Interreg ALCOTRA est un programme financé par l'Union européenne qui a pour objectif de renforcer la cohésion entre régions frontalières françaises et italiennes. ALCOTRA est financé par le FEDER (Fonds européen de développement régional) et apporte son soutien aux projets qui contribuent à la croissance économique et sociale des territoires transfrontaliers franco-italiens.

La transition écologique est un axe fort du programme ALCOTRA, avec l'ambition d'améliorer la capacité de réponse aux risques, locaux et transfrontaliers, d'origine naturelle et humaine, de renforcer la biodiversité, les infrastructures vertes et d'atténuer les impacts du changement climatique dans les aires rurales et urbaines, de renforcer les opportunités de mobilité durable, d'améliorer la sensibilisation et la connaissance des citoyens.

La mobilité qui représentait en 2019, 31 % d'émissions des gaz à effet de serre en France, constitue un enjeu fort pour le territoire, que ce soit en matière de transport de marchandises ou de déplacement des personnes.

C'est à ce titre que la Ville de Chambéry et Grand Chambéry conduisent conjointement une politique de mobilité, dont les grands axes sont :

- développer le réseau de transport en commun,
- renforcer l'intermodalité,
- remettre la voiture « à sa juste place » pour un cadre de vie plus apaisé,
- déployer une politique de développement de la pratique cyclable,
- mettre en œuvre des projets d'espaces publics qui redonnent toute leur place aux mobilités douces...

En matière de logistique urbaine, une première étude, dont les données sont aujourd'hui à réactualiser, a été menée par Grand Chambéry en 2019, permettant d'identifier des premiers leviers d'action à conforter. Dans le cadre de la stratégie cœur de ville, la mobilité et l'accessibilité du centre-ville de Chambéry, ainsi que l'enjeu lié à la logistique urbaine, ont été inscrits comme axes structurants, afin de renforcer les flux et soutenir le commerce et l'artisanat local. Les évolutions des modes de consommation occasionnent une augmentation des fonctions logistiques et ont un impact sur les flux de mobilité et le tissu économique local.

Le contexte réglementaire incite également à des changements puisqu'à l'échelle du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), une révision du document d'aménagement artisanal, commercial et logistique doit être engagée et intégrer un nouveau volet « logistique ».

Enfin l'économie de proximité est de plus en plus marquée par les conditionnements de la mondialisation et oblige à faire face aux défis globaux de la transition écologique et de la cohésion sociale. L'attente sociétale est forte en faveur d'une alimentation saine et durable. La consommation locale et la vente directe favorisent une économie de proximité, limitent les émissions de gaz à effet de serre, réduisent les déchets et les déplacements.

Ces problématiques sont partagées par les partenaires des territoires italiens de Cuneo et français de Chambéry, qui connaissent des similitudes fortes (taille, situation et configuration géographiques, enjeux partagés en termes de nécessaire adaptation au changement climatique, dont celui des mobilités).

Aussi, la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Savoie, ainsi que la Ville de Cuneo, Confcommercio Cuneo et MIAC SCPA, ont pour objectif de réaliser le projet Mieux (mobilité, innovation, économie urbaine transfrontalière), permettant de tester à l'échelle transfrontalière des solutions innovantes pour faire face aux problématiques liées à la mobilité durable des personnes et des biens dans l'espace urbain.

Le dernier kilomètre est l'espace où définir, tester ou systématiser des outils au service des citoyens et des touristes à travers l'implication du réseau des petits entrepreneurs du commerce et de l'artisanat, des producteurs locaux, en accompagnant les citoyens dans un parcours de transition durable, en offrant des solutions de mobilité douce et de logistique durable et intégrée, et en activant des parcours d'éducation et de sensibilisation.

Le projet Mieux se développe autour de trois axes principaux :

- collecte et analyse des données de mobilité et de logistique, observation des flux notamment en circuits courts,
- développement de solutions innovantes pour une mobilité plus durable dans les zones à vocation commerciale et de services (la ville du quart d'heure) et une logistique du dernier kilomètre durable et bas carbone,
- activités de sensibilisation, d'éducation et de communication sur les thèmes de la mobilité, de la logistique durable et de la consommation responsable.

Les partenaires du projet concevront ensemble :

- des activités et supports de communication,
- l'organisation d'évènements et activités promotionnelles sur l'adoption de systèmes de mobilité durable et de consommations responsable,
- des études des besoins du système logistique local à l'échelle transfrontalière, au service de l'économie de proximité (commerçants, artisans, producteurs locaux),
- des études sur la création d'espaces de logistique urbaine à l'échelle transfrontalière et renforcement des stratégies de planification en matière de mobilité et de logistique,
- le développement et le renforcement de l'observation des flux à l'échelle transfrontalière,
- des actions expérimentales pour renforcer et développer la mobilité durable et un système de logistique durable de la ville du quart d'heure,
- des infrastructures au service de la mobilité durable et de la logistique de proximité,
- des actions de sensibilisation à destination des citoyens et des entreprises.

La Ville de Chambéry est le chef de file du projet Mieux. Un comité permanent sera institué, permettant de partager un plan stratégique de la mobilité et la logistique durable. Il fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation qui perdureront après la fin du projet ALCOTRA, afin de renforcer durablement la coopération et la capitalisation d'expériences entre les deux territoires.

Le projet Mieux dispose d'un budget total de 1 998 223 €, dont 350 000 € pour les actions portées par Grand Chambéry. La contribution demandée au FEDER dans le cadre du programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021/2027 s'élève à 1 598 578 €, soit 80 % du montant total du projet.

Partenaires	Dépenses	Recettes	
		Cofinancement FEDER	CPN (contrepartie nationale)
Ville de Chambéry	531 350 €	425 080 €	106 270 € (autofinancement)
Grand Chambéry	350 000 €	280 000 €	70 000 € (autofinancement)
Chambre de métiers et de l'artisanat	195 118 €	156 094,40 €	39 023,60 €
Ville de Cuneo	637 625 €	510 100 €	127 525 €
Studio Prima SRL	170 450 €	136 360 €	34 090 €
MIAC SCPA	113 680 €	90 944 €	22 736 €
TOTAL	1 998 223 €	1 598 578,40 €	399 644,60 €

Il est donc proposé d'approuver la candidature de Grand Chambéry au troisième appel à projets ALCOTRA du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA France-Italie 2021/2027, au titre de l'axe 2.8 du programme ALCOTRA « Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone ».

Il est également proposé que le projet soit porté par la Ville de Chambéry, en tant que chef de file, qui déposera le dossier pour le compte de Grand Chambéry en partenariat avec la Ville de Cuneo.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu le troisième appel à projets ALCOTRA au titre du programme Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA,

Vu l'avis de la commission mobilité du 15 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 15 octobre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le projet ALCOTRA « Mieux », son budget prévisionnel et la candidature de Grand Chambéry au troisième appel à projets ALCOTRA du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA France-Italie 2021/2027,

Article 2 : de désigner le Ville de Chambéry comme chef de file du projet,

Article 3 : de solliciter une subvention au titre du FEDER,

Article 4 : de solliciter toutes autres subventions pour la réalisation des actions du projet,

Article 5 : de dire que les dépenses et recettes du projet seront inscrites aux budgets primitifs 2025, 2026 et 2027 en cas de sélection du projet par le comité de suivi du programme ALCOTRA,

Article 6 : d'autoriser le reversement par la Ville de Chambéry de la quote-part de subvention FEDER revenant à Grand Chambéry, en cas d'obtention du cofinancement,

Article 7 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir,

Article 8 : de s'engager à assurer l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet,

Article 9 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **171-24**

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention dans le cadre du troisième appel à projets de la programmation 2021/2027 de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 07 novembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241107-lmc1H32393H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32393H1

Date de transmission en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet: jeudi 14 novembre 2024